

CENTRE HOSPITALIER JACQUES LACARIN
- VICHY -

INAUGURATION DE LA BANCHISSERIE INTER-HOSPITALIERE



- VENDREDI 8 JANVIER 2010 -

NOUS CÉLÈBRONS AUJOURD'HUI L'INAUGURATION DE LA NOUVELLE BLANCHISSERIE INTER-HOSPITALIÈRE CONSTRUITE SUR LE SITE DU CENTRE HOSPITALIER JACQUES LACARIN, À VICHY. LA PREMIERE PIERRE DE CE BÂTIMENT A ÉTÉ POSÉE LE 23 JANVIER 2009, L'OUTIL DE PRODUCTION EST OPÉRATIONNEL DEPUIS LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009. CETTE RÉALISATION S'ÉRIGE COMME UN SYMBOLE DE COOPÉRATION RÉUSSIE ENTRE ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ.

CHIFFRES CLÉS

- UNE BLANCHISSERIE DE 8 TONNES / JOUR.
- UN BÂTIMENT DE 3873 M².
- 14 MOIS DE TRAVAUX
- 8,75 M€ D'INVESTISSEMENT (BÂTIMENT ET ÉQUIPEMENTS)
- 4 ÉTABLISSEMENTS CO-FONDATEURS



SOMMAIRE

■	UN GIP POUR MIEUX COOPÉRER	P. 1	■
■	LE GIP EN QUELQUES CHIFFRES	P. 2	■
■	LE BÂTIMENT	P. 3	■
■	LE PROCESS	P. 4	■
■	INTERVIEW	P. 5	■
■	LE CIRCUIT DU LINGE	P. 6	■
■	L'HÉLISTATION	P. 7	■
■	LES ACTEURS DU PROJET	P. 8	■

UN GIP POUR MIEUX COOPÉRER

Le régime des conventions qui avait présidé jusque là aux relations entre le Centre Hospitalier de Vichy et ses clients en terme de blanchisserie ne pouvait être pérennisé.

En effet, l'évolution de la réglementation des Marchés Publics qui ne s'appliquait pas avant 2001 aux relations entre établissements publics ou collectivités territoriales, impose désormais que soient respectées les procédures adéquates. Il convenait en conséquence de rechercher une formule assurant la stabilité des relations.

Après étude des différentes formules de coopération, le choix s'est porté sur la création d'un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.).

Les promoteurs de ce projet ont proposé aux établissements avec lesquels ils avaient tissé des liens de coopération dans ce domaine, de s'associer à la création de cette nouvelle structure répondant aux contraintes légales.

UN GIP, C'EST QUOI ?

Un GIP est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie administrative et financière. Il doit être constitué d'au moins deux personnes morales de droit public ou d'une personne morale de droit public et d'une personne morale de droit privé.

Un GIP a vocation à permettre aux différents partenaires de mettre en commun des moyens destinés à poursuivre les objectifs d'intérêt réciproque définis lors de sa création.

L'ORGANISATION DU G.I.P.

■ CONSTITUTION DU GROUPEMENT

Le GIP " Blanchisserie inter-hospitalière " dont le siège social est situé au Centre Hospitalier Jacques LACARIN à Vichy, a été créé le 1^{er} août 2005 pour une durée de 15 ans, sans constitution de capital. Les droits statutaires des membres fondateurs s'établissent ainsi :

■ C.H. Jacques LACARIN	55 %
■ C.H. Thiers	20 %
■ Hôpital Cœur du Bourbonnais	20 %
■ Maison de Retraite Gannat	5 %

■ ADMINISTRATION DU GROUPEMENT

Le groupement est administré par une Assemblée Générale et un Conseil d'Administration dont la composition est fixée au prorata des droits statutaires.

Le directeur de chaque établissement est membre de droit du Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration du GIP est actuellement M. ROTH, Directeur du C.H. Jacques LACARIN. Le directeur du GIP est désigné pour 3 ans parmi les directeurs adjoints ou Cadres des établissements concernés. Il s'agit actuellement de M. AUDIBERT, Directeur adjoint chargé des Services Economiques et Techniques au C.H. Jacques LACARIN.

■ STATUTS DU PERSONNEL

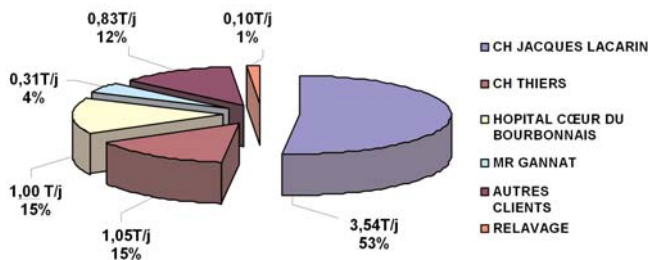
Le personnel nécessaire au fonctionnement de la blanchisserie est mis à disposition du GIP par le Centre Hospitalier Jacques LACARIN. Le Directeur du GIP exerce une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des personnels concernés.

LE GIP EN QUELQUES CHIFFRES

■ L'ACTIVITÉ

La production sur l'année 2008, en intégrant les volumes recyclés, est de 1 725 615 kg, soit 6,82 tonnes/jour qui se répartissent selon le graphique ci-dessous.

RÉPARTITION DU TONNAGE TRAITÉ PAR JOUR EN 2008



■ LES MOYENS HUMAINS

L'effectif des personnels mis à la disposition du GIP s'établit ainsi (*en Equivalent Temps Plein) :

FONCTION	NOMBRE DE POSTES (ETP*)
ENCADREMENT	2
ADMINISTRATION	1
PRODUCTION	28
LIVRAISON	3
MAINTENANCE	3
LINGE RÉSIDENTS	4
TOTAL	41 postes

■ LE BUDGET ET LES COÛTS

Le budget de fonctionnement du GIP-Blanchisserie Inter-hospitalière est de **2,15 millions d'euros**.

Les résultats financiers des deux derniers exercices font apparaître un excédent lié à une activité supérieure aux prévisions.

■ **2007 : + 222 000 €**

■ **2008 : + 224 450 €**

Ces excédents seront affectés à l'investissement en réduction des montants d'emprunts initialement prévus pour financer la construction de cette nouvelle blanchisserie.

■ LE PRIX DE REVIENT

Le prix de revient au kilogramme de linge traité constitue la base de paiement pour les membres fondateurs. Pour les clients le tarif est déterminé par application du taux de TVA en vigueur.

ANNÉE	PRIX DE REVIENT	TARIF CLIENTS
2006	1,05 €/kg	1,26 €/kg
2007	1,18 €/kg	1,41 €/kg
2008	1,23 €/kg	1,47 €/kg
2009	1,29 €/kg	1,54 €/kg

Ces considérations financières ne font que mettre en valeur l'intérêt d'une coopération inter-hospitalière.



LE BÂTIMENT

■ LE CONCEPT

Implanté sur le site du Centre Hospitalier, le bâtiment concilie deux pensées qui souvent s'opposent :

- Une pensée d'architecte pour une qualité de bâtiment dans son traitement architectural, offrant un lieu humain agréable, spécialement aéré, avec des transparences et des vues sur l'extérieur à chaque poste de travail.
- Une pensée Blanchisseur pour la mise en place du process optimum et compact évitant les manipulations du linge inutiles et permettant la fluidité des différents circuits propre et sale.

Le bâtiment, en béton et métal, est organisé en 3 parties :

- Partie entrée du personnel en béton avec le volume de la salle de réunion formant le "poids" de l'entrée.
- Partie blanchisserie avec une allège béton et une structure métallique et bardage double peau extérieur, dotée d'une grande fenêtre horizontale sur la partie finition du linge.
- Partie hélisation avec un élément béton support de la structure de l'aire atterrissage et d'envol de l'hélicoptère, avec un sas d'accès au rez-de-jardin entièrement vitré.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT POUR LE BÂTIMENT : 5,3 M€



LE PROCESS

Maitriser l'hygiène du linge est le cœur du métier d'un blanchisseur. La nouvelle blanchisserie est en parfaite adéquation avec cette ambition. Structurée en Groupement d'Intérêt Public (GIP), elle s'intègre parfaitement dans une organisation hospitalière performante. La modernisation de l'outil de production (ou PROCESS) permet, désormais, une exploitation selon les normes environnementales en vigueur pour une prestation de qualité à un prix au kilo de linge encore plus compétitif.

■ LES OBJECTIFS

Les objectifs prioritaires pour 2010, sur le nouveau site, sont la prise en main du nouvel outil de production incluant nécessairement la prévention des risques.

La réussite en ce domaine est conditionnée par plusieurs facteurs, tels que la mise en œuvre d'une traçabilité documentaire, la gestion des différents processus, l'entretien préventif et curatif, la mise en place du nouveau système documentaire relevant de la méthode RABC et bien entendu l'analyse des risques microbiologiques.

■ L'ENVIRONNEMENT

La question environnementale n'a pas été oubliée. Les blanchisseries rejettent des effluents, leur gestion est une obligation légale. Cette contrainte est parfaitement intégrée dans les nouveaux locaux.

Le choix du nouveau PROCESS prend aussi pleinement en compte l'environnement. La première nécessité retenue a été l'amélioration de la qualité des rejets en supprimant les phosphates et en agissant pour la réduction de la Demande Chimique en Oxygène.



Le deuxième axe travaillé concerne, la limitation des températures de lavage (maximum 65°C), ce qui a conduit à acquérir des matériels et des produits moins traditionnels.

Enfin, le dernier aspect travaillé se rapporte à la diminution de la consommation d'eau durant le processus. Ce dessein se concrétise là encore avec le choix de matériels innovants, prévoyant la recirculation de l'eau.

■ LES ÉCONOMIES

Econome pour la planète mais aussi pour l'hôpital ; la concrétisation de la démarche en développement durable de l'établissement entrainera parallèlement des économies annuelles conséquentes : environ 9.000 m³ d'eau et 730.000 kWh d'électricité soit près de 25 000 € d'économies pour chacun de ces postes de dépenses (valorisés avec les tarifs 2009). Cette optimisation sera repérée par la tenue régulière de tableaux de bord.

Ce nouveau PROCESS respecte donc pleinement la Directive REACH (*en*Registration *E*valuation *A*utorisation *des* *s*ubstances *C*himiques) édictant le choix de produits moins agressifs et la diminution des besoins énergétiques, ceci dans le respect du linge et avec les garanties d'hygiène qui s'imposent au monde hospitalier.

INTERVIEW



QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS LES PLUS SPECTACULAIRES DE CE NOUVEL ÉQUIPEMENT ?

“ D’abord, il faut retenir que l’ensemble du matériel est neuf, les performances des machines vont donc être largement amplifiées.

Dans ce domaine plus particulièrement, deux éléments intéressants à retenir : la présence désormais de deux tunnels de lavage apportant une souplesse au flux de production et une diminution drastique des consommations d’eau et d’énergie. Autre acquisition innovante, celle de la ligne de traitement du linge en forme pour les tenues du personnel, elle intègre la lecture des puces et donc en conséquence un tri automatisé par service et au porteur ”.

PEUT-ON AJOUTER QUE CES AMÉLIORATIONS FERONT PROGRESSER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DE BLANCHISSERIE ?

“ D’une façon générale, il est évident que l’environnement de travail de tous sera grandement amélioré par différents éléments, tels que la sécurisation de l’unité de production et de ses abords, l’augmentation des surfaces et aussi l’optimisation des zones de production et de logistique interne.

Deux secteurs ont des changements plus marquants et méritent donc d’être mis plus particulièrement en avant, celui du tri du linge sale et celui de la finition du linge en forme. Dans le premier, un cloisonnement entre la zone de tri et le stockage du linge sale a été réalisé, cette évolution améliorera grandement les conditions d’hygiène des lieux.

Dans le second, une séparation de la zone d’engagement de celle du tunnel de finition sera effective dans les nouveaux locaux. Ce changement aura pour conséquence une diminution considérable du bruit et de la chaleur.

Ces avancées entraîneront chaque professionnel de blanchisserie à se concentrer sur la performance du système qualité et sur la sécurité. Nous allons travailler autrement avec ce nouvel outil : nos qualifications professionnelles vont augmenter et ainsi faire évoluer notre métier ”.

UNE TELLE BLANCHISSERIE CERTIFIÉE ISO 9001 OU ISO 14001, EST-CE ENVISAGEABLE À VOTRE AVIS ?

“ Dans un premier temps, nous allons mettre à jour notre système documentaire conformément à la méthode RABC (Risk Analys and Biocontamination Control) instituant un processus d’Assurance Qualité auquel s’ajoute une analyse de risques microbiologiques. Ceci permettra par la suite de poser la base d’une certification ISO 9001 ou ISO 14001 ”.



LE CIRCUIT DU LINGE

RÉCEPTION DU LINGE SALE



LINGERIE

TRI DU LINGE SALE



ORDONNANCEMENT



La lingerie a comme domaine d'activité l'ennoblissement et l'entretien du textile avec comme processus le marquage et la couture.

LAVAGE TUNNEL



ESSORAGE / PRESSAGE



CHEMISES PATIENT /
TENUES DU PERSONNEL

GRAND PLAT

PETIT PLAT

EPONGE



DISTRIBUTION



LIVRAISON



L'HÉLISTATION

En matière d'aire d'accueil des hélicoptères, on distingue les hélisurfaces des hélistations.

Les premières ont un caractère aléatoire, leur activité est faible et leur usage le plus souvent privé. Elles étaient soumises à une autorisation préfectorale uniquement lorsqu'elles étaient situées en agglomération.

Au-delà de 200 mouvements par an, ou de 20 mouvements par jour, l'aire de posé devra obligatoirement être agréée comme hélistation.

■ LA RÉGLEMENTATION

Les hélistations font l'objet d'un agrément préfectoral ou ministériel, elles doivent répondre aux critères techniques de l'Instruction technique sur les aérodromes (ITAC 13).

Les transports sanitaires héliportés s'effectuent désormais avec des hélicoptères bi-turbine seuls habilités à se poser en agglomération (réglementation européenne JAR OPS 3 depuis le 1er juin 2000). Ils présentent une plus grande sécurité et peuvent notamment effectuer des vols de nuit.

L'utilisation de ces hélicoptères est soumise à une réglementation qui impose :

- Une aire de poser de plus de 25 mètres de coté,
- Une limitation des nuisances sonores : étude d'impact sonore obligatoire lors du dossier de création,
- Des pentes plus faibles sous les trouées de décollage (4,5%) nécessitant un espace dégagé plus important et le plus souvent une surélévation de l'aire de poser.

Les hélisurfaces étant désormais interdites en agglomération, les infrastructures hospitalières doivent être classées "hélistation" et, comme telles, faire l'objet d'un arrêté préfectoral ou ministériel d'autorisation.

La circulaire "relative aux vols de transport sanitaire par hélicoptères" DHOS / E4 / 2000 / 535 / DGAC / 1342 prescrivait la mise en conformité des hélistations hospitalières au 31 décembre 2004. Cependant, de nombreuses dérogations ont du être accordées pour assurer la continuité du service médical d'urgence par hélicoptère (SMUH) car peu d'installations hospitalières respectaient la réglementation.

Le Centre Hospitalier de VICHY où s'effectuent chaque année environ 60 atterrissages et décollages, n'a pas échappé à cette obligation.

■ LA CONCEPTION

Compte-tenu des constructions environnantes l'hélistation à construire se situe sur le toit de la blanchisserie inter-hospitalière, à 9,84 mètres au dessus du sol, son orientation permet l'atterrissage et le décollage des hélicoptères selon un axe nord-sud dégagé de tout obstacle.

L'aire de poser (FATO : final approach and take-off area) est constituée par un carré de 20 mètres de coté.

Les patients sont acheminés depuis le service des urgences par ambulance. L'accès à la terrasse s'effectue par un ascenseur dédié.



LES ACTEURS DU PROJET

■ LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par le Centre Hospitalier représenté par son Directeur, Monsieur Claude ROTH.

La partie Équipements et Process a été financée directement par le GIP, les achats étant assurés par Monsieur Audibert, Directeur administrateur du GIP.

Ont participé activement à l'opération, M. COLLOMBET, Ingénieur responsable des Services Techniques, Mme PROBOEUF et M. ROMANE, Techniciens Supérieurs Hospitaliers.

Le Centre Hospitalier et le GIP Blanchisserie Inter-hospitalière ont fait appel à SOCOFIT SAS, représentée par M. PRUVOST et M. JABOT, dans le cadre d'une mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage.

■ LA MAÎTRISE D'OEUVRE

- Architecte Concepteur :
BOUGET et YANKOWSKI,
- Ordonnancement Pilotage Coordination - Moe Exécution :
SCTARL Debost,
- Bureau d'études fluides :
ACF Ingénierie,
- Systèmes Sécurité Incendie :
BA Concept,
- Bureau d'études process :
SCOFB,
- Contrôle Technique de la Construction :
QUALICONSULT,
- Coordinateur Sécurité Protection de la Santé :
SCTARL DEBOST,
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :
BUREAU VERITAS.

■ LES ENTREPRISES DE TRAVAUX

- SACER (*terrassements et VRD*)
- SAE REOLON (*gros œuvre*)
- CHARONDIERE SA (*charpente*)
- SOPREMA (*couverture-étanchéité*)
- POUILLY ALU SERVICE (*menuiserie alu, cloisons vitrées*)
- CMV ROSSIGNOL (*menuiserie bois*)
- BOURRON (*plâtrerie / cloisons / plafond / peinture / ravalement*)
- AMS MORETTE (*serrurerie*)
- ALEXANDRE (*carrelages / revêtements de sol*)
- SCHINDLER (*ascenseur*)
- DESMOULES POSE (*portails coulissants*)
- PROMETHERM (*plomberie sanitaire / aspiration centralisée / air comprimé*)
- ARIZZOLI (*chauffage / vapeur ventilation / traitement d'air / traitement des effluents*)
- SAEM (*électricité / courants faibles*)
- RAPIDENET (*nettoyage chantier*)
- SERPPAV (*portes sectionnelles*)

■ LES FOURNISSEURS D'ÉQUIPEMENT

- ELECTROLUX
- JENSEN
- KANNEGIESSER
- LAPAUW
- LAVATEC